

*Date de dépôt : 19 février 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Paloma Tschudi : Prévention de stéréotypes, discriminations et violences basés sur l'appartenance ethnique, culturelle et religieuse**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Suite au communiqué de presse envoyé par le DIP le 15 octobre 2019 et intitulé « Renforcement du dispositif pour l'égalité de genre, la prévention des discriminations et la lutte contre les abus et le harcèlement », un certain nombre de personnes et d'associations concernées par le thème du racisme et des discriminations basées sur l'appartenance ethnique, culturelle et religieuse se sont posé la question de savoir, alors que le département a parlé d'un renforcement de la prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations et violences basés sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ce qu'il en sera de celles et ceux basés sur ces thèmes.*

*En effet, s'il existe au DIP un poste de « chargée des affaires migratoires », il faut souligner que la question du racisme n'est de loin pas qu'une question de migration. Des familles ou personnes parfois établies depuis des générations en Suisse, ou même à Genève, peuvent être la cible de préjugés, discriminations ou même violences, basés sur l'appartenance ethnique, religieuse ou culturelle.*

*Par ailleurs, la grande majorité des spécialistes en matière de pédagogie antiraciste ont toujours souligné à quel point il était nécessaire non seulement d'avoir une stratégie spécifique concernant la prévention du racisme en contexte scolaire, mais également la mesure dans laquelle il est vital de traiter de manière spécifique les différents mécanismes caractérisant le racisme anti-Noir.e.s, l'hostilité envers les Musulman.e.s, l'antisémitisme, etc.*

Ainsi, une séance récemment<sup>1</sup> organisée par l'UNESCO et l'OSCE à Genève, intitulée « Atelier international à destination des décideurs politiques : "Le rôle de l'éducation dans la prévention de l'antisémitisme" », a démontré que ce type spécifique de racisme nécessitait des mesures particulières, mettant notamment en lumière l'histoire de l'antisémitisme en Europe et les initiatives en matière de prévention.

Cet événement<sup>2</sup> a permis d'examiner les pratiques, les politiques et les approches éducatives pouvant renforcer la résilience des jeunes aux idées antisémites et à toute autre forme de discrimination.

Ce qui est valable pour l'antisémitisme l'est aussi pour des formes de stéréotypes, préjugés, discriminations et violences basés sur d'autres appartenances, religieuses, ethniques ou culturelles.

Je pose à mon tour au Conseil d'Etat les questions suivantes :

**Le Conseil d'Etat compte-t-il ouvrir un poste réellement dédié à la question de l'égalité et de la prévention des stéréotypes, discriminations et violences basés sur l'appartenance ethnique, religieuse et culturelle, similaire à celui concernant la prévention du sexisme, d'une part, et, d'autre part, de l'homophobie, la biphobie et la transphobie ? Si oui, sera-t-il affecté à une personne spécifiquement formée à cet effet (diplômes et spécialisations universitaires en matière de prévention et de pédagogie antiraciste en contexte scolaire) ?**

Comme mentionné à plusieurs reprises, les questions liées au racisme se caractérisent par des mécanismes distincts et propres à ses différentes formes. Aussi, le fait d'avoir un poste uniquement dédié à ces dernières et compétent en la matière, se justifie-t-il complètement ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

---

<sup>1</sup> Les lundi 16 et mardi 17 décembre 2019.

<sup>2</sup> Organisé en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction et le Congrès juif mondial.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente 1226 (QUE 1226-A), qui contient les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS